

— DELIBERATIONS Conseil communautaire Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents: Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 15 septembre 2023

20230921003DE

ACQUISITION DU BATIMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICES AUPRES DE LA COMMUNE D'YDES

Monsieur le Président expose par délibération N°037-2023 du 28 juillet 2023 la commune d'Ydes propose la vente du bâtiment de la Maison France Services cadastré AO535 situé 4 rue du Docteur Basset à Ydes à Sumène Artense communauté.

L'office notarial BESSON SUBERT-BESSON a estimé ce bien immobilier d'une superficie de 70m² entre 55000 à 60000€, la commune d'Ydes a fixé le prix de vente à 30 000€. Monsieur le Président précise que le bâtiment est fonctionnel en l'état et ne nécessite aucuns travaux de rénovation. L'objectif de cette vente est d'assurer le développement de la Maison France Service, équipement disposant d'un fort rayonnement sur le territoire.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 27 voix POUR, 1 voix CONTRE (Fabrice MEUNIER) et 1 abstention (Arnaud MOREAU) valide l'acquisition du bâtiment cadastré AO535 situé 4 rue du Docteur Basset à Ydes pour 30 000€, dit que les frais de notaire seront à la charge de Sumène Artense communauté et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMES SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

Bulletin d

légalité eniotrospara eniot itrôle de l

Délibé

Transmise 6 Préfecture le 04110123



e e





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

